Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# Ministère du Revenu

## Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été
rédigé par le ministère du Revenu

Cette édition a été produite par
Les publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08437-7
ISSN 0708-4536

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère du Revenu du Québec pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre,

Yves Séguin

Sainte-Foy, octobre 1987

Monsieur Yves Séguin
Ministre du Revenu
800, rue Marly
Sainte-Foy (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère du Revenu, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Ministère pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1987.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Le sous-ministre,

Bernard Angers

Sainte-Foy, octobre 1987

# Table des matières


**Partie I** 9

**1 Présentation du Ministère** 9

1.1 Bref historique 9

1.2 Mission 9

1.3 Principales réalisations en 1986-1987 9

1.4 Nominations 10

1.5 Organigramme au 31 mars 1987 11

1.6 Organisme relevant du ministère du Revenu 12

1.7 Structure administrative et mandats 12

1.8 Titulaires des fonctions au 31 mars 1987 14

1.9 Lois administrées par le ministère du Revenu 16

**Partie II** 17

**2 Présentation des programmes** 17

2.1 Programme 01

Administration fiscale 17

2.2 Programme 02

Supplément au revenu de travail 29

2.3 Programme 03

Remboursement à certains travailleurs autonomes d'une partie de leur contribution au Régime de rentes du Québec 29

2.4 Programme 04

Contrôle des jeux de hasard et des courses 30

**Partie III** 31

**3 Tableaux de statistiques administratives** 31

3.1 Budget du ministère du Revenu réparti par programme, exercice 1986-1987 31

3.2 Sommaire des dépenses de fonctionnement par catégorie, exercice 1986-1987 31

3.3 Clientèles desservies par le ministère du Revenu, exercice 1986-1987 31

3.4 Revenus fiscaux, revenus divers et contributions, exercices 1985-1986 et 1986-1987 32

3.5 Remboursements d'impôts, de taxes, de droits et de frais de permis, exercices 1985-1986 et 1986-1987 32

3.6 Encaissements à la fin des exercices 1985-1986 et 1986-1987 33

3.7 Avis de cotisation émis en 1985-1986 pour l'année d'imposition 1984 et en 1986-1987 pour l'année d'imposition 1985 33

3.8 Comptes à recevoir nets, à l'exclusion des comptes de faillis, au 31 mars 1986 et au 31 mars 1987 33

3.9 Nombre de visiteurs et d'appels téléphoniques reçus dans les bureaux permanents et provisoires de la Direction générale des services au public et à l'entreprise, exercice 1986-1987 34

3.10 Indicateurs d'efficience, exercices financiers de 1981-1982 à 1986-1987 34

3.11 Frais engagés pour le ministère du Revenu par d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, exercices 1985-1986 et 1986-1987 34

# Partie I

## 1. Présentation du Ministère

### 1.1 Bref historique

Le ministère du Revenu existe sous sa forme actuelle depuis le 1er avril 1961, alors qu'entrait en vigueur la Loi instituant le ministère du Revenu (9-10 Élisabeth II, c. 40). Cette loi constituait en un ministère distinct ce qui était connu jusqu'alors sous l'appellation du Bureau du contrôleur du revenu, rattaché au ministère des Finances.

Depuis 1961, le ministère du Revenu a continué d'évoluer dans le cadre juridique de sa loi constituante à mesure que le Gouvernement lui a confié de nouvelles tâches ou l'administration de nouveaux programmes. C'est ainsi qu'il a été chargé, en 1965, de percevoir les contributions au Régime de rentes du Québec et, en 1969, les contributions au Régime d'assurance-maladie du Québec. Cette dernière fonction s'est légèrement modifiée en 1978 par suite de l'abolition des contributions des particuliers, mais le Ministère continue de percevoir la contribution des employeurs.

Depuis 1976, la Régie des loteries et courses du Québec relève du ministre du Revenu; la responsabilité de cet organisme incombait auparavant au ministre de la Justice.

Au cours des dernières années, le ministère du Revenu s'est également vu confier l'administration de quatre programmes fiscaux à caractère social. Il s'agit du Supplément au revenu de travail et du Remboursement d'impôts fonciers, en 1979, de l'Allocation-logement « Logirente » pour personnes âgées, en 1980, et de l'Allocation destinée aux familles qui ont des enfants de moins de six ans, en 1981.

### 1.2 Mission

La mission du Ministère se définit comme suit: « Le ministère du Revenu du Québec administre les lois qui lui sont confiées dans une perspective de service à l'État et au citoyen. Il conseille le Gouvernement en matière de politique fiscale et sociofiscale. Il perçoit ainsi les montants dus à l'État et répartit des sommes allouées par le Gouvernement aux citoyens, par le biais de programmes fiscaux à caractère social. »

### 1.3 Principales réalisations en 1986-1987

Le ministère du Revenu a été très actif au cours de l'exercice 1986-1987. Voici, en résumé, quelques-unes de ses principales réalisations.

#### *Rapport Séguin*

Monsieur Yves Séguin, député de Montmorency et adjoint parlementaire du ministre du Revenu, a donné suite au mandat que lui avait confié le ministre du Revenu.

Ce mandat était de faire le point sur la simplification des lois fiscales, d'abord en ce qui avait trait aux causes de l'état actuel de complexité, ensuite aux contraintes limitant toute réforme et enfin aux voies de solutions touchant à la fois les politiques et l'administration fiscales.

Monsieur Séguin a formé à ces fins un « groupe d'étude » qui a présenté au ministre, en décembre 1986, un rapport sur l'application des lois fiscales au Québec.

Ce rapport contenait 64 recommandations touchant 14 sujets tels le ministère du Revenu, ses relations avec les contribuables, les droits et recours de ces derniers, les formulaires d'impôt, les personnes âgées, l'évasion fiscale, les organismes sans but lucratif, les taxes à la consommation et plusieurs autres.

Outre le président Séguin, le groupe d'étude incluait monsieur André Gauvin, ex-sous-ministre du Revenu, monsieur Jean-Marc Boudreau, ex-sous-ministre adjoint au même ministère, Me Pierre Laflamme, détenteur de maîtrises en sciences de la gestion et en fiscalité, et monsieur Michel Denis, comptable agréé.

Dès la publication du « Rapport Séguin », des programmes furent élaborés en vue de l'application, dans les meilleurs délais, des recommandations formulées.

#### *Refonte des systèmes, palier I*

L'exercice 1986-1987 aura servi à asseoir les fondations du projet de refonte des principaux systèmes administratifs du Ministère. Cette période a permis de préciser les composantes systémiques et

technologiques de la refonte et de définir les fonctions de base communes à l'ensemble des processus opérationnels. Elle a aussi donné lieu à la mise en place de la structure nécessaire à la gestion et à l'exécution du projet ainsi qu'à la mobilisation des gestionnaires en vue d'assurer la réussite du projet. Ce palier I étant atteint, le Ministère abordera en 1987-1988 la mise en oeuvre du palier II.

### *Législation*

Le ministère du Revenu a rédigé six projets de loi qui ont été sanctionnés par l'Assemblée nationale, en 1986-1987, aux fins de l'application des politiques fiscales précédemment annoncées.

### *Récupération de droits*

Les efforts concertés de trois directions générales ont produit des revenus fiscaux se chiffrant par plus de 436 000 000 $, soit la perception de comptes en souffrance d'une valeur 212 778 000 $, la récupération de 203 500 000 $ en droits fiscaux et de 20 000 000 $ en impôts additionnels.

### *Lutte aux fraudeurs*

Des progrès importants ont marqué les efforts déployés pour enrayer la fraude fiscale, particulièrement dans le domaine des carburants.

### *Services au public*

Le Ministère a reçu un total sans précédent de plus de 2 720 000 demandes de renseignements provenant de citoyens et citoyennes qui ont obtenu une réponse sur-le-champ dans plus de 90 % des cas.

Un nouveau bureau permanent d'accueil aux clientèles a été ouvert à Québec, au Centre Champlain, afin que les contribuables du centre-ville qui veulent se rendre au Ministère n'aient pas à se déplacer jusqu'à Sainte-Foy.

### *Vingt-cinquième anniversaire*

Le ministère du Revenu a célébré en 1986 ses 25 ans d'existence. Des rencontres tenues à Sainte-Foy, à Montréal et en régions ont regroupé ex-ministres et sous-ministres, retraités, préretraités, ex-employés et le personnel actuel qui ont voulu se remémorer ensemble les bons moments vécus au Revenu depuis un quart de siècle.

Ces célébrations n'ont pas été sans raviver chez plusieurs participants des sentiments de fierté et d'appartenance.

## 1.4 Nominations

Au cours de l'exercice 1986-1987, plusieurs nouveaux titulaires ont été nommés à des postes administratifs supérieurs du ministère du Revenu.

Monsieur Bernard Angers, président de la Société d'habitation du Québec, a été nommé sous-ministre le 3 avril 1986. Il a succédé à monsieur Alban D'Amours.

Monsieur Jacques Fortier, conseiller en administration publique à l'École nationale d'administration publique, a été nommé directeur du Bureau du sous-ministre le 22 mai 1986.

Monsieur Bertrand Croteau, conseiller auprès du secrétaire général de l'Assemblée nationale, a été nommé sous-ministre adjoint et directeur général de la Planification et de la Budgétisation le 2 juin 1986.

Monsieur Gilles Néron, vice-président de la Société des établissements de plein air du Québec, a été nommé directeur général des Services au public et à l'entreprise le 1er juillet 1986.

Signalons que monsieur Marcel R. Savard, auparavant président de la firme Samson, Bélair et associés, a été nommé président et directeur général de la Société des loteries et courses du Québec, un organisme qui relève du ministre du Revenu, le 1er juillet 1986.

## 1.5 Organigramme au 31 mars 1987

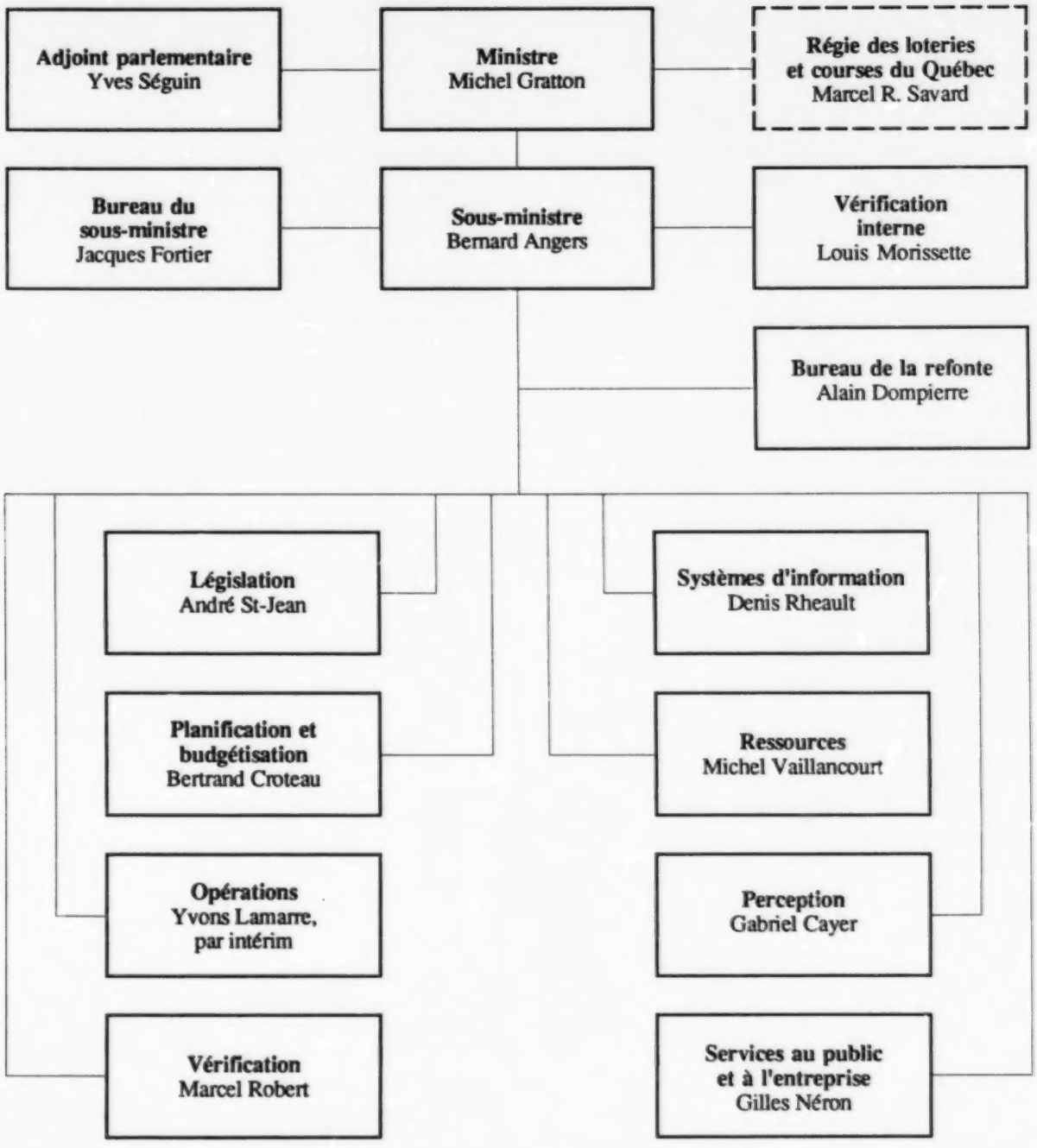

## 1.6 Organisme relevant du ministère du Revenu

### *La Régie des loteries et courses du Québec*

La Régie des loteries et courses du Québec est un organisme qui a été créé par la Loi sur les loteries et courses sanctionnée le 23 décembre 1969, dont la responsabilité est passée du ministre de la Justice au ministre du Revenu par suite du décret 3500-76 du 12 octobre 1976.

La Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, sanctionnée le 22 décembre 1978, a remplacé la Régie des loteries et courses par un autre organisme portant le même nom mais ayant des pouvoirs accrus et un champ d'activités élargi.

La Régie a le mandat général:

— d'assurer l'application, l'exécution et le respect de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et des règles ou règlements adoptés en vertu de cette loi;

— de surveiller et de contrôler, dans le meilleur intérêt du public, les courses, les concours publicitaires, l'exploitation des appareils d'amusement et les systèmes de loteries;

— de percevoir les droits prescrits en vertu de la Loi.

La Régie se compose de cinq membres, dont un président et un vice-président, tous nommés par le Gouvernement. Le président en est le directeur général et il est responsable de son administration dans le cadre de ses règlements de régie interne. Il exerce ses fonctions à temps plein comme les autres membres désignés par le Gouvernement.

Au plus tard le 30 juin de chaque année, la Régie soumet un rapport de ses activités au ministre du Revenu qui le dépose à l'Assemblée nationale.

## 1.7 Structure administrative et mandats

Le Ministère possède des bureaux permanents à Sainte-Foy, Québec, Montréal, Hull, Jonquière, Rouyn, Rimouski, Sherbrooke, Sept-Îles, Sorel, Trois-Rivières et Toronto.

La structure administrative du ministère du Revenu est conçue de façon à grouper sous une même responsabilité les fonctions similaires, sans égard aux lois auxquelles ces fonctions sont reliées. On peut distinguer les fonctions de direction et de soutien administratif, les fonctions de soutien technique, les fonctions reliées plus directement à l'application des lois fiscales et les fonctions orientées vers les services au public.

### *Direction et soutien administratif*

Dans cette catégorie de fonctions se trouvent, outre les cabinets du ministre et du sous-ministre, la Direction de la vérification interne, la Direction générale des ressources, la Direction générale de la planification et de la budgétisation de même que le Bureau de la refonte des systèmes.

### La Direction de la vérification interne

Cette direction est autonome par rapport aux autres unités administratives. Elle a pour tâche de vérifier de façon systématique toutes les activités du Ministère et de fournir au sous-ministre une évaluation de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières en vue d'en tirer le maximum d'efficience et d'efficacité.

### La Direction générale des ressources

Cette direction générale coordonne, développe et administre l'ensemble des programmes qui ont trait à la gestion des ressources humaines et matérielles.

Elle voit à l'application des politiques gouvernementales en matière de sélection, d'embauche et de gestion du personnel. Elle effectue les études relatives au développement organisationnel et plus spécifiquement au domaine des structures administratives, à la division rationnelle des tâches et des fonctions ainsi qu'au climat organisationnel. Elle coordonne la préparation et l'administration des programmes de perfectionnement et de formation pour tous les employés du Ministère.

La Direction générale des ressources a aussi pour tâche d'assurer que les employés obtiennent leur rémunération et avantages sociaux, d'appliquer les conventions collectives de travail et les règlements se rattachant à l'administration du personnel.

De plus, cette direction est responsable de la gestion des immeubles et des services téléphoniques, de l'aménagement et de l'entretien de l'équipement. Elle fournit également à l'ensemble du Ministère des services de soutien tels que l'approvisionnement, la reprographie et la messagerie externe.

Ses bureaux sont à Sainte-Foy et à Montréal.

### La Direction générale de la planification et de la budgétisation

Cette direction générale coordonne la planification stratégique et la programmation cadre du Ministère, supervise les programmes opérationnels et conseille les autres directions générales en matière de programmation sectorielle. Elle coordonne aussi

l'élaboration du budget et assure le suivi de l'utilisation des ressources budgétaires. Elle prépare les dossiers requis pour la défense annuelle des crédits à l'Assemblée nationale et les états comptables nécessaires aux états financiers périodiques du Ministère. De plus, elle conseille le Gouvernement en préparant des prévisions de revenus générés par les lois dont l'administration est confiée au ministère du Revenu et en effectuant des études portant sur les politiques fiscales et socio-fiscales. Elle assure aussi la production de statistiques fiscales à partir des fichiers administratifs du Ministère.

### Le Bureau de la refonte

« Le Bureau de la refonte » est le nom donné à une nouvelle direction créée dans le but de gérer et de coordonner la réalisation du plan directeur de refonte des principaux systèmes du Ministère, en s'appuyant sur les plus récentes techniques et technologies du traitement de l'information d'une part, et sur la participation des utilisateurs des futurs systèmes d'autre part.

#### *Soutien technique*

Dans cette catégorie sont groupées des fonctions qui, comme les précédentes, servent à l'ensemble du Ministère mais revêtent un caractère très technique. Ces fonctions sont réparties entre la Direction générale des systèmes d'information et la Direction générale de la législation.

### La Direction générale des systèmes d'information

Cette direction générale exécute le développement, l'actualisation, l'entretien, l'exploitation et l'évaluation des systèmes informatiques et administratifs en plus d'assister et de conseiller les autres directions générales en ce qui a trait à l'utilisation des systèmes informatiques, des équipements et des logiciels décentralisés. Elle conseille les autorités du Ministère sur les plans de développement de systèmes et les informe de l'évolution des travaux.

### La Direction générale de la législation

Cette direction générale assume la responsabilité de l'ensemble des affaires juridiques qui incombent au Ministère. Elle rédige les lois et les règlements fiscaux, répond à toutes les demandes d'interprétation relatives aux lois fiscales, diffuse les interprétations sous forme de bulletins externes ou de directives internes et vérifie l'application de ces interprétations au sein du Ministère. Elle émet, à la demande des contribuables, des décisions anticipées.

La Direction générale de la législation est également responsable des matières contentieuses touchant la fiscalité. Elle rend les décisions sur les avis d'opposition signifiés par les contribuables à l'encontre des cotisations émises ainsi que les décisions relatives aux déterminations des statuts de travailleurs; elle regroupe les contentieux qui représentent le Ministère en demande et en défense devant les tribunaux de juridiction civile et pénale.

La Direction générale de la législation agit finalement comme conseiller auprès du ministère des Finances en matière de législation et de politique fiscale, notamment lors de la préparation du budget, de déclarations ministérielles et de conférences fédérales provinciales. De plus, elle fournit à d'autres ministères une assistance technique dans la rédaction de certains projets de lois et de règlements.

Les bureaux de la Direction générale de la législation sont situés à Sainte-Foy. Toutefois, la Direction du contentieux a des bureaux à Sainte-Foy et à Montréal et la Direction des oppositions, appels et affaires juridiques compte une Direction régionale des oppositions à Sainte-Foy et une autre à Montréal.

#### *Application des lois fiscales*

Les fonctions directement reliées à l'application des lois fiscales sont réparties entre la Direction générale des opérations, la Direction générale de la perception et la Direction générale de la vérification.

### La Direction générale des opérations

Cette direction générale est responsable des fonctions d'encaissement et de comptabilisation des montants dus en vertu des lois que le Ministère administre. Elle s'assure que les déclarations requises sont produites, traite ces déclarations, émet les avis de cotisation et rembourse les trop-perçus. Ses bureaux sont situés à Sainte-Foy, à Montréal et, depuis le début de 1986, au Centre Champlain, à Québec, où loge la Direction de la cotisation immédiate du Bureau régional de Sainte-Foy.

### La Direction générale de la perception

Cette direction générale a pour mandat de recouvrer les comptes à recevoir du Ministère, d'obtenir les rapports non produits par les mandataires dans les délais prescrits, d'identifier les créances jugées irrécouvrables et de formuler les recommandations requises en vue de leur radiation. Cette direction générale perçoit les comptes de faillis ainsi que ceux des corporations dont la charte fait l'objet

de dissolution volontaire ou forcée, émet les certificats autorisant la distribution de biens en vertu de l'article 14 de la Loi sur le ministère du Revenu et conseille le Ministère en matière de perception fiscale. Ses bureaux sont situés à Sainte-Foy et à Montréal.

### La Direction générale de la vérification

Cette direction générale s'assure de l'exactitude des déclarations produites par les particuliers, les corporations et les mandataires. Elle vérifie si les montants versés au Ministère sont conformes aux prescriptions des lois. Cette direction a également la responsabilité de faire échec à la fraude fiscale. Elle négocie et administre des ententes avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux en matière de collaboration et de perception de droits fiscaux.

Cette direction possède des bureaux de vérification et des bureaux d'enquêtes spéciales à Sainte-Foy et à Montréal, de même qu'un bureau de vérification à Toronto. Ce dernier a pour mission principale de desservir les entreprises assujetties aux lois fiscales du Québec et qui font affaires avec le ministère du Revenu à partir d'un bureau situé en Ontario. Des équipes de vérification sont également affectées en permanence aux bureaux de Jonquière, de Sherbrooke, de Rimouski, de Trois-Rivières et de Rouyn.

### *Services aux clientèles*

Les fonctions exercées par le personnel appelé principalement à traiter directement avec les citoyens et les entreprises sont confiées à la Direction générale des services au public et à l'entreprise.

### La Direction générale des services au public et à l'entreprise

Cette direction générale a pour mandat de faire connaître aux citoyens et citoyennes de même qu'aux entreprises les droits que leur confèrent et les obligations que leur imposent les lois fiscales qu'administre le ministère du Revenu. Elle offre avec célérité, efficacité et courtoisie aux diverses clientèles du Ministère des services de renseignement et d'information de première qualité et accessibles dans toutes les régions du Québec.

En plus de répondre aux demandes de renseignements reçues par courrier, par téléphone ou en personne à ses bureaux, cette direction générale élabore et met en oeuvre des programmes d'information, de publicité et de relations publiques axés sur les lois et règlements du Ministère de même que sur les services qu'il met à la disposition de la population.

La Direction générale des services au public et à l'entreprise a aussi pour tâche de concevoir, rationaliser et produire l'ensemble des formulaires requis par les directions générales à l'intention des clientèles internes et externes du Ministère.

Elle informe les autorités du Ministère des réactions et des attentes des diverses clientèles et les conseille en toute matière relevant des domaines du renseignement, des communications et de la production de formulaires.

Ses bureaux sont situés à Sainte-Foy, Québec, Montréal, Hull, Jonquière, Rimouski, Rouyn, Sherbrooke, Sept-Îles, Trois-Rivières et Sorel. Elle compte aussi quelques employés au bureau de Toronto, bien que celui-ci relève de la Direction générale de la vérification.

En plus de ses bureaux permanents, la Direction générale des services au public et à l'entreprise aménage annuellement un réseau de bureaux provisoires de renseignements dans les principales municipalités du Québec, durant la période de pointe de l'impôt, en vue d'aider les contribuables à remplir correctement leur déclaration de revenus.

## 1.8 Titulaires des fonctions au 31 mars 1987

### *Cabinet du ministre*

**Ministre**
Michel Gratton

**Directeur de Cabinet**
Jean-Bernard Villemaire

### *Cabinet du sous-ministre*

**Sous-ministre**
Bernard Angers

**Directeur du Bureau du sous-ministre**
Jacques Fortier

**Directeur de la vérification interne**
Louis Morissette

**Sous-ministre adjoint et directeur général, Bureau de la refonte**
Alain Dompierre

**Directeur de la direction-conseil (Refonte)**
Ghislain Guérin

**Directeur des communications (Refonte)**
Jean-Luc Henry

### *Direction générale des ressources*

**Directeur général**
Michel Vaillancourt

**Directrice générale adjointe — Montréal**
Mariette Potvin

**Directeur du développement des ressources humaines**
Régent Thibodeau

**Directeur des services professionnels**
Pierre Poulin

**Directeur de l'administration des conditions de travail**
Yves Cantin

**Directeur des ressources matérielles**
Jacques Miville-Deschênes

***Direction générale de la planification et de la budgétisation***

**Sous-ministre adjoint et directeur général**
Bertrand Croteau

**Directeur des études et recherches statistiques**
Gilles Gosselin

**Directeur de la planification**
Guy Morel

**Directeur de la programmation**
Maurice Lapointe

**Directeur des budgets et contrôles**
Hieu Duc Trinh

***Direction générale des systèmes d'information***

**Sous-ministre adjoint et directeur général**
Denis Rheault

**Directeur, planification, coordination et conseil**
Michel Charbonneau

**Directeur de l'ingénierie**
Vacant

**Directeur des technologies appliquées**
Michel Martel

**Directeur des systèmes opérationnels**
Rénald Dion

**Directeur du traitement informatique**
Vacant

**Directeur du développement**
Vacant

***Direction générale de la législation***

**Sous-ministre adjoint et directeur général**
André St-Jean

**Directeur des systèmes et procédés**
Bruno Boudreault

**Directeur de la coordination, du contrôle et du soutien**
Claude Gauthier

**Directeur de la rédaction des lois et règlements**
Hubert Gaudry

**Directeur des oppositions, appels et affaires juridiques**
Jacques Pinsonnault

**Directeur des bulletins d'interprétation**
Bernard Morazé

**Directeur des impôts**
François T. Tremblay

**Directeur des taxes à la consommation**
André Gingras

**Directeur du contentieux — Sainte-Foy**
Me André F. Rochon

**Directeur du contentieux — Montréal**
Me Yves Ouellette

***Direction générale de la perception***

**Directeur général**
Gabriel Cayer

**Directeur régional de la perception — Sainte-Foy**
Jean-Claude Giroux

**Directeur régional de la perception — Montréal**
Jacques Zrihen

**Directeur de la coordination des programmes et des méthodes**
Claude Goyette

***Direction générale des opérations***

**Directeur général**
Yvon Lamarre, par intérim

**Directrice générale adjointe — Sainte-Foy**
Suzanne Maisonneuve-Benoit

**Directeur général adjoint — Montréal**
Bernard Verroeulst

**Directeur de la coordination**
Raymond Pilon

**Directrice des programmes et procédés**
Suzanne Francoeur

***Direction générale de la vérification***

**Sous-ministre adjoint et directeur général**
Marcel Robert

**Directeur général adjoint — Sainte-Foy**
Gaston L'Anglais

**Directeur général adjoint — Montréal**
André Mongrain

**Directeur de la planification, des méthodes et statistiques**
Marc Bérubé

**Directeur des enquêtes spéciales**
Roger Delage

***Direction générale des services au public et à l'entreprise***

**Directeur général**
Gilles Néron

**Directeur des services aux clientèles — Sainte-Foy**
Maurice Poirier

**Directrice des services aux clientèles — Montréal**
Jocelyne Aubin

**Directrice de la planification, de la coordination et des méthodes**
Christiane Levesque

**Directrice des communications**
Michèle LaSanté

**Directeur du formulaire**
Reynold Côté

**Directeurs des services aux clientèles:**

| | |
|---|---|
| Hull: | Denis Lemay |
| Jonquière: | Laurent Larouche |
| Rimouski: | Norbert Boudreau |
| Rouyn: | Nicole Bourque |
| Sherbrooke: | Robert Carle |
| Sorel: | Claude Ricard |
| Sept-Îles: | Francine Bernard |
| Trois-Rivières: | Claude Ricard |

## 1.9 Lois administrées par le ministère du Revenu

— Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux (L.R.Q., c. D-9)

— Loi sur les droits successoraux (L.R.Q., c. D-13.2)[1]

— Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17)

— Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1, en partie)

— Loi concernant l'impôt sur la vente en détail (L.R.Q., c. I-1)

— Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., c. I-2)

— Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3)

— Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-4)

— Loi sur les licences (L.R.Q., c. L-3)

— Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (L.R.Q., c. L-6, en partie)

— Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31)

— Loi sur le paiement d'allocations à certains travailleurs autonomes (L.R.Q., c. P-1)

— Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5, en partie)

— Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., c. R-9, en partie)

— Loi sur le remboursement d'impôts fonciers (L.R.Q., c. R-20.1)

— Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel (L.R.Q., c. S-34, en partie)

— Loi sur le supplément au revenu de travail (L.R.Q., c. S-37.1)

— Loi concernant la taxe sur les carburants (L.R.Q., c. T-1)

— Loi concernant la taxe sur la publicité électronique (L.R.Q., c. T-2)

— Loi concernant la taxe sur les repas et l'hôtellerie (L.R.Q., c. T-3)

— Loi concernant la taxe sur les télécommunications (L.R.Q., c. T-4)

---

1 Cette loi a été abrogée le 27 mai 1986 mais à l'égard des successions s'ouvrant après cette date (1986, C. 15, a. 6).

# Partie II

## 2. Présentation des programmes

Au cours de l'exercice 1986-1987, le ministère du Revenu était responsable de l'administration de quatre programmes reliés à autant de secteurs de l'activité gouvernementale.

Programme 01 : Administration fiscale, programme du secteur de l'administration financière.

Programme 02 : Supplément au revenu de travail, programme du secteur des régimes de compensation du revenu.

Programme 03 : Remboursement à certains travailleurs autonomes d'une partie de leur contribution au Régime de rentes du Québec, programme du secteur des régimes de protection du revenu.

Programme 04 : Contrôle des jeux de hasard et des courses, programme du secteur de la gestion juridique du cadre socio-économique.

### 2.1 Programme 01 : Administration fiscale

Ce programme vise à assurer la perception des contributions, des taxes et des impôts dus en vertu des lois fiscales administrées par le ministère du Revenu. C'est le plus important de ceux dont le Ministère est responsable, tant sous le rapport des sommes concernées que sous celui du nombre de citoyens touchés ou des ressources humaines et financières exigées.

En raison de son envergure, le programme 01 est réparti en cinq éléments qui correspondent au regroupement des fonctions à la base de la structure administrative.

Élément 1 — Perception

Élément 2 — Vérification

Élément 3 — Soutien technique

Élément 4 — Direction et soutien administratif

Élément 5 — Services au public

#### *Élément 1 — Perception*

Les fonctions comprises dans cet élément sont essentiellement celles de la Direction générale des opérations et de la Direction générale de la perception.

#### Direction générale des opérations

Durant l'exercice financier 1986-1987, cette direction générale s'est employée à consolider ses acquis dans la poursuite de deux objectifs principaux. Le premier visait à améliorer la qualité des services fournis aux diverses clientèles du Ministère et le deuxième à accroître l'efficacité de la gestion au sein même de la direction.

Au plan de l'amélioration des services, la qualité du produit a continué d'être une préoccupation de cette direction générale qui a étendu l'évaluation scientifique de la qualité à d'autres activités comme l'encaissement et la cotisation des déclarations de revenus amendées touchant l'impôt des particuliers.

Par souci d'équité fiscale, la Direction générale des opérations a réalisé des programmes spéciaux qui ont permis de récupérer plus de 20 000 000 $ en impôts additionnels, comparativement à 14 500 000 $ en 1985-1986.

Au plan de la gestion, cette direction générale a consolidé ses positions en parfaisant la formation de ses gestionnaires sur sa politique orientée vers une gestion participative. Les dividendes de ce type de gestion sont devenus perceptibles au sein de la direction générale, notamment aux niveaux de l'imputabilité, de la communication et de l'autonomie des gestionnaires. En terme de résultats concrets, cet effort a permis, entre autres, d'assurer une planification efficace et efficiente du traitement des déclarations de revenus des particuliers de façon à tenir compte des changements majeurs apportés à la fiscalité en 1986.

La Direction générale des opérations a aussi poursuivi ses efforts en vue de mieux outiller ses gestionnaires pour qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leurs responsabilités. Ainsi, ces derniers disposent maintenant d'indicateurs de rendement et de normes de production qui leur facilitent une utilisation plus efficace des ressources humaines dont ils disposent.

La Direction générale des opérations prépare également l'avenir. À titre de principal utilisateur des futurs produits de la refonte des systèmes, cette direction générale s'est impliquée de façon très significative dans le projet de refonte, tant au chapitre de l'orientation qu'à celui de la mise en oeuvre.

### Direction générale de la perception

Au cours de l'exercice 1986-1987, cette direction générale a poussé plus à fond l'implantation de sa philosophie de perception, laquelle est orientée vers le paiement volontaire et la gestion des comptes à recevoir en fonction de l'âge des créances, de l'incidence monétaire et du risque de perte. Les résultats obtenus à ce jour témoignent du bien-fondé de cette philosophie, les efforts de recouvrement étant à présent axés vers la récupération maximale des comptes en souffrance ou en péril, de façon à diminuer autant que possible le taux de perte. Ces résultats furent d'autant plus significatifs que la Direction générale de la perception a poursuivi durant tout l'exercice son programme d'épuration des comptes à recevoir.

En sus des créances qui ont été acquittées volontairement, la Direction générale de la perception a perçu 78 461 comptes en souffrance d'une valeur globale de 212 778 000 $. En outre, elle a régularisé les cas de 73 956 mandataires contrevenants, soit de mandataires qui avaient omis de remettre au Ministère, dans les délais prescrits, les taxes perçues et les montants retenus à même le salaire des employés. Cette direction générale a aussi réglé 8 934 cas de faillite ou de proposition concordataire ainsi que 8 919 cas de dissolution volontaire ou forcée d'entreprises.

Depuis le 28 mai 1986, date d'abolition de la Loi sur les droits successoraux, la Direction générale de la perception s'est vu confier l'émission des certificats de libération dans les cas de successions.

Cette responsabilité consiste à s'assurer que toutes les dettes fiscales d'un défunt ont été acquittées et que toutes les déclarations prescrites ont été produites avant l'émission du certificat autorisant la distribution des biens aux ayants-droit. Cette responsabilité nouvelle s'est traduite par l'émission de 3 222 certificats autorisant la distribution de biens aux héritiers et aux légataires.

La Direction générale de la perception a réalisé un programme triennal de radiation terminé le 31 mars 1987. Il aura permis au Ministère de radier 175 000 créances irrécouvrables d'une valeur globale de 383 000 000 $, éliminant ainsi des comptes irrécouvrables accumulés dans les registres depuis plus de vingt ans. La radiation, qui deviendra une activité continue et permanente au même titre que la perception, a fourni à la Direction générale de la perception l'opportunité de se doter d'un système mécanisé facilitant l'identification, le contrôle, la comptabilisation des comptes à radier de même que la récupération des créances radiées qui deviennent recouvrables.

Dans le but d'accroître sa productivité et de préparer ses effectifs en vue des changements technologiques découlant des projets de développement systémiques en cours, la Direction générale de la perception a orienté la formation et le perfectionnement vers la maîtrise des nouvelles technologies. Les ressources humaines dégagées par suite de l'implantation des nombreux projets de développement en cours seront affectées directement à des activités de recouvrement.

Au cours du prochain exercice, cette direction générale entend maximiser ses efforts de perception en améliorant le dépistage visant à retracer les débiteurs ou contrevenants momentanément introuvables. Elle se propose aussi de rationaliser davantage l'utilisation des recours légaux.

#### *Élément 2 — Vérification*

Les fonctions comprises dans cet élément sont celles de la Direction générale de la vérification.

### Direction générale de la vérification

L'exercice 1986-1987 a été principalement l'occasion pour cette direction générale de consolider les gains en productivité réalisés au cours de l'année précédente et de concrétiser plusieurs projets ponctuels destinés à accroître l'observance fiscale. Parallèlement à ces activités, un processus de consultation de tout le personnel de gestion a été entrepris en vue d'identifier tout problème de fonctionnement de cette direction générale et d'y apporter les solutions appropriées.

#### *Résultats obtenus*

Le montant des droits fiscaux récupérés par la Direction générale de la vérification au cours de l'exercice 1986-1987 s'est élevé à 203 500 000 $, comparativement à 199 300 000 $ en 1985-1986 et à 148 200 000 $ en 1984-1985. Ces montants comprennent les pénalités et amendes mais n'incluent pas les résultats des oppositions et appels ni les frais d'intérêts. Il va de soi que l'impact des activités de vérification et d'enquête de cette direction générale dépasse largement ces montants car il encourage en plus le respect volontaire des lois fiscales.

Parmi les programmes de la Direction générale de la vérification, trois méritent une attention particulière. Ainsi, le « Plan de récupération de droits et

d'équité fiscale », pour lequel 87 années-personnes additionnelles ont été autorisées en 1985-1986, s'est poursuivi en 1986-1987. En plus d'accroître la présence de vérificateurs auprès de la plupart des groupes d'assujettis, ce projet a permis de récupérer 20 900 000 $ en droits fiscaux. Un ajout de 55 années-personnes a été affecté à la réalisation d'une deuxième phase du plan, laquelle a donné lieu à la récupération de 5 000 000 $. Un autre projet, mis en oeuvre en novembre 1986, visait à contrer l'évasion fiscale dans le domaine des carburants, soit la poursuite sur une plus grande échelle de l'action amorcée l'année précédente par le groupe d'intervention constitué à cette fin. Au 31 mars 1987, cette « opération carburants » avait permis d'émettre des avis de cotisation totalisant 3 300 000 $, de préparer des projets de cotisation s'élevant à 4 700 000 $, d'intenter sept poursuites contre des contrevenants et d'annuler huit certificats d'enregistrement en vertu de la Loi concernant la taxe sur les carburants à la suite d'infractions à cette loi.

### *Principales réalisations*

La réalisation majeure de cette direction générale, en 1986-1987, fut la formation d'un groupe d'intervention dans le domaine des carburants. Face à une évasion fiscale importante et bien organisée, la Direction générale de la vérification a décidé de renforcer l'action de ses vérificateurs et enquêteurs grâce à l'appui de spécialistes des Directions générales de la législation et de la perception ainsi que d'organismes intragouvernementaux et extragouvernementaux. Cette approche concertée s'est avérée très fructueuse, notamment par la collaboration obtenue de Douanes et Accise Canada et de Revenu Ontario dans l'établissement de mécanismes d'échange de renseignements et dans la mise en place d'un processus de coloration du carburant aux postes frontières. Ce projet spécial a permis d'acquérir une bonne connaissance des réseaux de fraudeurs et de leurs modes de fonctionnement. La présence exercée dans ce milieu a certainement contribué à réduire l'évasion fiscale. L'opération spéciale en carburants se poursuivra aussi longtemps que requis pour faire cesser ces activités illégales. Compte tenu de l'expérience acquise et des résultats obtenus, la Direction générale de la vérification se propose de recourir bientôt à une approche semblable dans d'autres secteurs où l'évasion fiscale est importante.

En 1986-1987, cette direction générale s'est également occupée activement de la négociation d'ententes de collaboration avec les ministères et organismes québécois ainsi qu'avec les administrations fiscales canadiennes et américaines. Plusieurs ententes en vue de l'échange de renseignements ont été conclues et des mécanismes de contrôle ont été mis en oeuvre afin de faciliter la perception des droits fiscaux. Dans d'autres cas, des communications ont été établies dans le but d'obtenir les mêmes résultats. Cette approche sera retenue pour être utilisée dans d'autres secteurs vu qu'elle offre l'opportunité d'améliorer, à faible coût, le contrôle de l'observance fiscale. À cet égard, la Direction générale de la vérification prend bien soin de se conformer en tout temps aux exigences légales touchant le caractère confidentiel des renseignements personnels en sa possession.

Conformément au programme amorcé l'année précédente, cette direction générale a continué à renforcer ses liens de collaboration avec les associations professionnelles dans le domaine de la fiscalité par une présence accrue aux activités organisées par ces associations et par une meilleure communication avec elles. Une telle attitude est mutuellement profitable. Elle favorise le respect volontaire des lois fiscales et sensibilise davantage les fiscalistes à ces activités.

La Direction générale de la vérification a aussi poursuivi son plan de développement en vue de l'utilisation de micro-ordinateurs portatifs en vérification fiscale. Une formation plus poussée de son personnel a produit un rendement accru de même qu'une meilleure qualité des renseignements fournis aux contribuables et aux mandataires.

### *Autres projets*

En février 1987, la Direction générale de la vérification entreprenait une consultation de ses cadres supérieurs afin de connaître leurs suggestions concernant sa performance. Un plan d'action a été élaboré en vue de résoudre les problèmes identifiés. Parmi les mesures adoptées et mises en oeuvre dès le printemps 1987, il y eut la création d'une nouvelle Direction de l'observance fiscale et une réorganisation administrative de la direction responsable de la planification, des ententes, des méthodes et du contrôle. Dans un premier temps, la nouvelle Direction de l'observance fiscale donnera suite à certaines recommandations du Groupe d'étude sur l'application des lois fiscales au Québec (Rapport Séguin), par une analyse des principaux secteurs où se pratique l'évasion fiscale et par l'élaboration de plans d'action visant à récupérer les droits éludés. Dans un deuxième temps, la réorganisation de la direction responsable de la planification, des ententes, des méthodes et du contrôle prévoit un meilleur encadrement de ses effectifs, l'ajout d'une fonction de contrôle des activités de la direction générale et des communications plus adéquates avec les unités de vérification et d'enquête.

En mai 1987, une rencontre avec tous les cadres intermédiaires de la direction générale complémentait la consultation et donnait lieu à l'adoption d'un plan d'amélioration touchant toutes les facettes de ses activités.

### *Élément 3 — Soutien technique*

Les fonctions comprises dans cet élément sont celles de la Direction générale des systèmes d'information et de la Direction générale de la législation.

## Direction générale des systèmes d'information

L'exercice 1986-1987 a été surtout marqué par la mise en oeuvre du projet de la refonte des principaux systèmes du Ministère et par une activité accrue dans le domaine des systèmes reliés au traitement des déclarations de revenus des particuliers.

Au chapitre de la refonte, la Direction générale des systèmes d'information a enclenché la mise en oeuvre des grands projets du plan directeur pour appuyer ensuite le Bureau de la refonte dans la gestion et le déroulement des projets. Parallèlement, elle a parachevé l'architecture générale des nouveaux systèmes du Ministère et arrêté le choix des logiciels stratégiques qui seront requis pour la refonte.

Dans le domaine du traitement des déclarations de revenus des contribuables, un investissement de plus de 5 000 jours-personnes a été requis pour:

— adapter les systèmes informatiques aux exigences de la cotisation 1986;

— ajuster les composantes du complexe informatique afin d'améliorer la productivité du traitement par ordinateur.

À la fin de l'exercice, le Ministère a pu disposer d'une assistance informatique rapide et sans défaillance pour s'acquitter de ses obligations en ce qui avait trait au traitement des déclarations de revenus des particuliers.

Poursuivant ses efforts en vue d'améliorer la productivité du traitement informatique, la Direction générale des systèmes d'information a implanté une gamme complète de logiciels de support à la gestion de la salle des ordinateurs. Durant l'exercice 1986-1987, la production a augmenté de 21,5 % tandis que le nombre d'arrêts de production a été réduit de 20,5 %.

En ce qui a trait à la bureautique, la mise en oeuvre du plan s'est poursuivie à un rythme un peu plus lent, conformément au désir des autorités du Ministère. Un virage important a été effectué dans le domaine du traitement de textes, cette application étant réalisée au moyen de micro-ordinateurs au lieu de postes dédiés (MICOM), comme au cours des années antérieures. Au total, 46 nouveaux postes de traitement de textes sur micro-ordinateurs ont été aménagés. Tous ces postes sont munis du logiciel « Word Perfect ». D'autre part, 69 micro-ordinateurs furent installés, haussant leur total à 152.

Au chapitre du développement des systèmes conventionnels, il faut signaler:

— la conception et la mise en oeuvre d'un système visant à détecter les intérêts non déclarés dans les formulaires 1986 de déclaration de revenus;

— la conception et la mise en oeuvre d'un système d'enregistrement et d'accréditation des restaurateurs;

— le développement d'un système de consultation et de mise à jour du rôle des faillites.

Au cours du dernier exercice, la Direction générale des systèmes d'information a également administré un imposant programme de perfectionnement de son personnel, en plus de modifier son plan d'organisation administrative afin d'être mieux en mesure d'assumer ses responsabilités et de faire face aux technologies en évolution.

## Direction générale de la législation

### *Interprétation des lois*

Relevant de la Direction générale de la législation, la Direction des impôts et la Direction des taxes à la consommation sont responsables de l'interprétation des lois fiscales et, à ce titre, répondent aux demandes d'interprétation qui leur sont adressées tant par les contribuables que par les autres directions générales du Ministère. Ces directions sont, de plus, responsables de comités techniques qui étudient les mémoires des diverses associations concernant des modifications à apporter à certaines lois fiscales, relativement à des problèmes techniques ou à des problèmes de politique fiscale, et formulent les recommandations appropriées aux autorités du Ministère. Elles collaborent également à la rédaction des projets de lois et des règlements ainsi que des notes explicatives détaillées relatives à ces projets.

Au cours de l'exercice 1986-1987, la Direction des impôts a répondu à 810 demandes d'opinion, publié 104 directives et collaboré à la publication de 53 bulletins d'interprétation. Elle a participé à plusieurs comités interministériels, les plus importants concernant la fiscalité et les femmes collaboratrices de même que ceux touchant les artistes.

Pour sa part, la Direction des taxes a répondu à 469 demandes d'opinion, publié 121 directives et collaboré à la publication de 67 bulletins d'interprétation, en plus de participer au comité fédéral-provincial sur la réciprocité fiscale, particulièrement en collaborant à l'élaboration du nouveau protocole d'accord en vigueur depuis le 1er avril 1987, ainsi qu'à divers comités interministériels.

### *Bulletins d'interprétation*

En 1986-1987, la Direction générale de la législation, en collaboration avec le ministère des Communications, a publié 120 bulletins d'interprétation dont 53 traitant d'impôts et 67 de taxes à la consommation.

Ces bulletins, rédigés par la Direction des bulletins d'interprétation, ont pour but de mieux informer les mandataires, les employeurs, les contribuables et les fiscalistes, de même que le personnel du Ministère, sur l'interprétation que le Ministère donne aux diverses dispositions des lois fiscales du Québec.

Les bulletins sont offerts aux diverses clientèles du ministère du Revenu par voie d'abonnement souscrit auprès du ministère des Communications. Cette direction a également traduit du français à l'anglais 331 bulletins dont 147 sur les impôts et 184 sur les taxes, lesquels feront l'objet d'une publication en juillet 1987.

### *Comités interdirections générales*

Formés en 1983, ces comités regroupent des représentants de différentes directions générales et ont pour but de discuter les problèmes d'interprétation et d'application des lois vécus au sein du Ministère. Ces comités permettent d'apporter une solution à ces problèmes en fournissant des interprétations additionnelles, en précisant celles qui existent et, d'une manière générale, en facilitant la compréhension des lois fiscales par tous les employés qui doivent les appliquer.

Dix réunions de ces comités interdirections générales ont eu lieu en 1986-1987, dont cinq du comité des impôts et cinq du comité des taxes à la consommation.

### *Programmation des activités*

Afin d'agencer par objectif les responsabilités résultant de la mission confiée à la Direction générale de la législation et d'évaluer dans quelle mesure ces objectifs sont atteints, la Direction de la coordination, du contrôle et du soutien a élaboré, en 1986-1987, pour la direction générale, une structure dont les fondements reposent sur la programmation de ses activités.

L'information véhiculée dans cette structure met l'accent sur les responsabilités et les activités assumées au sein de la direction générale plutôt que sur ses directions composantes.

Le regroupement des programmes de travail par responsabilité et activité tient compte davantage des spécificités de la direction générale et permet de présenter une image plus juste de ses réalisations.

### *Systèmes et procédés*

La Direction générale de la législation s'est dotée, en 1986-87, d'une Direction des systèmes et procédés, dont la vocation est d'assurer le développement ainsi que l'entretien des systèmes et applications appartenant à la direction générale. Cette direction assume également les responsabilités liées à la représentation de la direction générale auprès des comités ministériels en matière de bureautique et sur les aspects systémiques de la refonte des systèmes.

Au cours du dernier exercice, les efforts de cette nouvelle direction ont porté sur le développement d'applications visant, entre autres, l'amélioration et l'ajout de rapports de gestion au système des oppositions, la correction de la codification des documents de la banque d'information juridique, la mise sur pied d'un système de suivi des demandes de statut de travailleurs, diverses applications micro-informatiques de support à la gestion, ainsi que le développement de l'ensemble des phases d'un système de suivi des activités de la direction générale. Ce dernier système constitue une innovation en ce sens qu'il utilise dans des tâches informatiques « en production » les logiciels SAS, DOCU/MASTER et KEY/MASTER.

### *Oppositions, appels et affaires juridiques*

La Direction des oppositions, appels et affaires juridiques, qui relève de la Direction générale de la législation, se compose d'un Service d'assistance technique aux oppositions, d'un Service des affaires juridiques et de deux Directions régionales des oppositions, l'une à Sainte-Foy et l'autre à Montréal.

Cette direction décide de la validité des cotisations fiscales émises par d'autres directions générales et pour lesquelles un contribuable a signifié un avis d'opposition. Les décisions se prennent à la lumière des représentations de droit et de fait des contribuables et touchent toutes les lois fiscales administrées par le Ministère. Elles constituent l'expression de l'obligation qui incombe au ministre de réviser les cotisations contestées avant que leur validité ne soit débattue devant les tribunaux.

Au cours de l'exercice 1986-1987, un total de 7 773 avis d'opposition ont été signifiés par les contribuables à l'égard des avis de cotisation. Des décisions ont été rendues dans 7 668 cas, augmentant ainsi de 105 l'inventaire des oppositions en suspens à la fin de l'exercice.

De plus, cette direction a rendu 236 décisions sur les 321 demandes de détermination de statut de travailleurs qui lui ont été soumises.

### *Services juridiques*

Relevant, au niveau des mandats juridiques, de la Direction générale de la législation, les services juridiques sont chargés de représenter le sous-ministre du Revenu devant les tribunaux de juridiction civile, pénale et administrative. De plus, ils fournissent régulièrement et sur demande, des avis juridiques relatifs à divers problèmes juridiques.

Les dossiers plaidés devant les tribunaux dans les causes où le sous-ministre du Revenu était l'une des parties (ou le Procureur général du Québec), durant l'exercice 1986-1987, se répartissent comme suit: Cour provinciale du Québec, 300; Cour provinciale, division des appels sommaires, 243; Cour supérieure, 44; Cour d'appel, 14; Commission d'appel des pensions, 9; Cour des sessions de la paix, 10; Cour suprême, 1. Il y a lieu d'ajouter que les services juridiques ont déposé 7 548 poursuites pénales. Finalement, les services juridiques ont enregistré 1 735 hypothèques légales et en ont radié 2 149.

Rappelons que depuis 1977, les jugements rendus par les tribunaux sont rapportés sommairement dans le journal bimestriel « Droit fiscal québécois express » et, en résumé ou intégralement, dans le « Recueil de droit fiscal québécois » publié chaque année. Ces deux publications sont diffusées par la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

### *Décisions anticipées*

Depuis le 1er mai 1985, le Ministère offre également à tous les contribuables un service par lequel il leur est possible d'obtenir sur demande, moyennant paiement, une déclaration les informant à l'avance du traitement fiscal qui sera réservé à une ou plusieurs opérations précises qu'ils envisagent d'effectuer.

Ces dernières sont émises par la Direction générale de la législation et, compte tenu des limites ou réserves qui y sont énoncées, elles lient le Ministère. Ce nouveau service ne remet pas en cause les services déjà offerts par cette direction générale en matière d'interprétation.

Du 1er avril 1986 au 31 mars 1987, cette direction a répondu à 366 demandes de décisions anticipées qui ont traité de sujets aussi variés que le régime d'épargne-actions, les réorganisations de compagnies, les fusions, les liquidations, les transferts de pertes, les employés travaillant hors du Canada, etc. Le délai moyen pour traiter une telle demande a été de cinq à sept semaines.

### *Rédaction des lois et règlements*

La Direction générale de la législation est également responsable de la rédaction des lois et des règlements administrés par le ministère du Revenu. Durant l'exercice 1986-1987, elle a rédigé les projets de lois et de règlements suivants:

**Projet de loi no 53**

***Ce projet de loi, sanctionné le 19 juin 1986, constitue le chapitre 19 des lois de 1986 et s'intitule Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal.***

Cette loi modifie diverses lois fiscales et a pour objet d'harmoniser les régimes d'imposition fédéral et québécois afin de donner suite à l'Énoncé de politiques budgétaires du gouvernement présenté par le ministre des Finances le 18 décembre 1985.

Elle modifie la Loi sur les impôts, la Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts et la Loi sur le ministère du Revenu, afin de leur apporter des modifications de nature technique semblables à celles qui ont été apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu et aux Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu par le projet de loi fédéral C-72, sanctionné le 29 octobre 1985 (S.C. 1985, chapitre 45).

Ces modifications concernent notamment les biens miniers canadiens et étrangers, les activités relatives aux ressources, le crédit pour impôt étranger, les dons de charité et les résidences principales.

**Projet de loi 78**

***Ce projet de loi, sanctionné le 11 novembre 1986, constitue le chapitre 72 des lois de 1986 et s'intitule Loi modifiant diverses lois fiscales afin de donner suite à l'Énoncé de politiques budgétaires du gouvernement du 18 décembre 1985.***

Cette loi modifie diverses lois fiscales afin de donner suite à l'Énoncé de politiques budgétaires du gouvernement du 18 décembre 1985.

Elle modifie premièrement la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail afin notamment:

— de modifier l'exemption prévue par la loi à l'égard de certaines pièces de monnaie de collection;

— d'exempter les primes d'assurance individuelle de personnes.

Elle modifie également la Loi concernant l'impôt sur le tabac de façon à réduire la proportion des revenus de la taxe sur le tabac versée au fonds spécial olympique.

Elle modifie de plus la Loi sur les impôts afin:

— d'abaisser les taux marginaux d'imposition;

— de préciser que les titulaires d'un permis de taxi accordé à l'égard des régions désignées ne peuvent plus bénéficier du crédit d'impôt spécial de 500 $ pour les années d'imposition 1986 et suivantes.

Elle modifie en quatrième lieu la Loi sur le ministère du Revenu afin d'améliorer le régime fiscal des organismes internationaux non gouvernementaux prescrits, de leurs employés et des membres de leur famille.

Enfin, elle modifie la Loi concernant la taxe sur les carburants afin de prévoir la réduction du taux de la taxe sur les carburants dans les régions périphériques ainsi que la date de prise d'effet des règlements adoptés à cet égard.

**Projet de loi 79**

***Ce projet de loi, sanctionné le 19 juin 1986, constitue le chapitre 16 des lois de 1986 et s'intitule Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu afin de contrer le détournement, par des intermédiaires, de taxes perçues ou d'impôts déduits à la source.***

En modifiant la Loi sur le ministère du Revenu, cette loi vise à mettre fin à certaines formes de détournement, par des intermédiaires, de taxes perçues ou d'impôts déduits à la source.

À cet effet, elle rend, dans certains cas, les administrateurs d'une corporation débiteurs solidaires des sommes dues lorsque ceux-ci ont permis ou autrement accepté que leur corporation ne remette pas au ministre un montant déduit, retenu ou perçu en vertu d'une loi fiscale.

Elle modifie également la loi afin de permettre au sous-ministre d'obtenir une injonction ordonnant notamment la cessation d'une activité à l'égard de laquelle un certificat d'enregistrement ou autre document est requis alors qu'elle est exercée sans un tel certificat ou document et que le contrevenant n'a pas d'établissement au Québec.

**Projet de loi 80**

***Ce projet de loi, sanctionné le 19 juin 1986, constitue le chapitre 17 des lois de 1986 et s'intitule Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac afin de contrer le détournement de la taxe par des intermédiaires.***

En modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac, cette loi vise à mettre fin à une certaine forme de détournement des fonds publics par des intermédiaires qui s'approprient des montants qui auraient dû être perçus à titre de taxe et remis au ministre.

À cet effet, cette loi introduit dans la loi la notion d'agent-percepteur du ministre qui, en sa qualité de personne qui vend ou délivre du tabac au Québec, a l'obligation d'être titulaire d'un certificat d'enregistrement, de percevoir, sauf exception, un montant égal à la taxe lors d'une vente de tabac à une personne qui n'est pas sous entente avec le ministre et faire remise de ce montant au ministre.

Elle précise les obligations du vendeur en détail et prévoit également que tout agent-percepteur est personnellement responsable du paiement d'un montant équivalent à la taxe, notamment lorsqu'il acquiert du tabac d'un agent-percepteur qui n'est pas titulaire d'un certificat d'enregistrement.

Elle modifie de plus cette loi afin, d'une part, de permettre au ministre d'exiger un cautionnement comme condition de l'enregistrement d'un agent-percepteur qui n'a ni résidence ni place d'affaires au Québec et, d'autre part, de contrôler la vente ou la livraison hors Québec de tout tabac portant la marque d'identification requise par le ministre de manière à éviter le non-paiement de la taxe.

Elle édicte enfin certaines mesures coercitives de même que des pouvoirs élargis de saisie et de perquisition afin d'assurer le respect de la loi.

**Projet de loi 81**

***Ce projet de loi, sanctionné le 19 juin 1986, constitue le chapitre 18 des lois de 1986 et s'intitule Loi modifiant la Loi concernant la taxe sur les carburants afin de contrer le détournement de la taxe par des intermédiaires.***

En modifiant la Loi concernant la taxe sur les carburants, cette loi vise à mettre fin à une certaine forme de détournement des fonds publics par des intermédiaires qui s'approprient des montants qui auraient dû être perçus à titre de taxe et remis au ministre.

À cet effet, elle introduit dans la loi la notion d'agent-percepteur du ministre qui, en sa qualité de personne qui vend ou livre du carburant au Québec, a l'obligation d'être titulaire d'un certificat d'enregistrement, de percevoir un montant égal à la taxe lors d'une vente de carburant à une personne qui n'est pas sous entente avec le ministre et de faire remise de ce montant au ministre.

Elle précise les obligations du vendeur en détail et prévoit également que tout agent-percepteur est personnellement responsable du paiement d'un montant équivalant à la taxe, notamment lorsqu'il acquiert du carburant d'un agent-percepteur qui n'est pas titulaire d'un certificat d'enregistrement.

Elle édicte enfin certaines mesures coercitives de même que des pouvoirs élargis de saisie et de perquisition afin d'assurer le respect de la loi.

**Projet de loi 135**

***Ce projet de loi, sanctionné le 19 décembre 1986, constitue le chapitre 103 des lois de 1986 et s'intitule Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les impôts.***

Cette loi modifie la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les impôts afin de donner suite à la Déclaration ministérielle du 11 novembre 1986 du ministre des Finances.

Elle modifie en premier lieu la Loi sur les allocations familiales pour des raisons de concordance avec les modifications apportées à la Loi sur les impôts.

En second lieu, elle modifie la Loi sur les impôts afin de transformer, à des fins fiscales, les allocations familiales en crédit d'impôt.

## *Décrets et règlements préparés pour l'approbation du Conseil exécutif*

**Décret 544-86, 86-04-23**

***Règlement modifiant le Règlement sur les impôts.***

**Décret 1239-86, 86-08-13**

***Règlement modifiant le Règlement sur les impôts.***

**Décret 1240-86, 86-08-13**

***Règlement modifiant le Règlement sur l'administration fiscale.***

**Décret 1268-86, 86-08-20**

***Décret concernant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac afin de contrer le détournement de la taxe par des intermédiaires (1986, c. 17).***

**Décret 1269-86, 86-08-20**

***Décret concernant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi concernant la taxe sur les carburants afin de contrer le détournement de la taxe par des intermédiaires (1986, c. 18).***

**Décret 1270-86, 86-08-20**

***Règlement modififant le Règlement sur l'administration fiscale.***

**Décret 1271-86, 86-08-20**

***Décret autorisant le ministre du Revenu à conclure une entente avec la corporation Acrofax Inc.***

**Décret 1319-86, 86-08-27**

***Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant l'impôt sur le tabac.***

**Décret 1591-86, 86-10-22**

***Règlement modifiant le Règlement sur les appareils d'amusement.***

**Décret 1656,86, 86-11-05**

***Règlement modifant le Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants.***

**Décret 1811-86, 86-12-03**

***Règlement modifiant le Règlement sur les impôts (Centres financiers internationaux).***

**Décret 1812-86, 86-12-03**

***Règlement modifiant le Règlement sur les impôts (déductions à la source et tables d'impôts).***

**Décret 1813-86, 86-12-03**

***Règlement relatif aux primes d'assurance de dommages et à la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail.***

**Décret 1868-86, 86-12-10**

***Règlement modifiant le Règlement sur les contributions au régime de rentes du Québec.***

**Décret 1929-86, 86-12-16**

***Règlement remplaçant le Règlement d'application de la Loi concernant l'impôt sur le tabac.***

**Décret 1930-86, 86-12-16**

***Règlement modifiant le Règlement sur l'administration fiscale.***

**Décret 1931-86, 86-12-16**

***Règlement modifiant le Règlement sur les contributions au régime d'assurance-maladie du Québec.***

**Décret 1932-86, 86-12-16**

***Règlement modifiant le Règlement sur le supplément au revenu de travail.***

**Décret 1933-86, 86-12-16**

***Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants.***

**Décret 7-87, 87-01-07**

***Règlement modifiant le Règlement sur les impôts (rentes et polices d'assurance-vie).***

**Décret 266-87, 87-02-25**

***Décret concernant des ententes relatives à l'échange de renseignements concernant l'impôt sur le tabac entre le gouvernement du Québec et le gouvernement des autres provinces.***

**Décret 284-87, 87-02-25**

***Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions fiscales consenties aux membres des corps diplomatiques et consulaires et aux représentants non canadiens auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale.***

### *Élément 4 — Direction et soutien administratif*

Les fonctions comprises dans cet élément sont réparties entre les cabinets du ministre et du sous-ministre, la Direction de la vérification interne, la Direction générale des ressources, la Direction générale de la planification et de la budgétisation de même que le Bureau de la refonte des systèmes.

### Direction de la vérification interne

Tel que mentionné précédemment, la Direction de la vérification interne analyse la qualité de la gestion. Elle examine les procédures et pratiques administratives et transmet au sous-ministre des suggestions et des recommandations susceptibles d'améliorer la performance des secteurs étudiés.

### Direction générale des ressources

Cette direction générale se compose de quatre directions dont les mandats sont de dispenser des services à l'ensemble des employés du Ministère et de conseiller les gestionnaires en matière de gestion des ressources humaines et matérielles.

#### *Services professionnels*

La Direction des services professionnels se compose du Service de l'organisation et du Service de la dotation. Les principales réalisations du Service de l'organisation incluent sa participation à divers comités d'étude en rapport avec la politique en évaluation des emplois dans la fonction publique, avec le programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et avec la refonte des systèmes administratifs du Ministère. Ce Service a aussi participé à des projets de classification des professionnels et du personnel d'encadrement intermédiaire. Il a mené des études de structures administratives en collaboration avec les représentants des directions générales concernées et mis à jour le plan d'organisation du Ministère. Il a aussi élaboré un manuel de gestion des ressources humaines.

En vertu de l'acte de délégation de l'Office des ressources humaines, le Service de la dotation a eu à administrer des concours de recrutement et de promotion. Depuis juin 1986, ce service gère sa propre banque de candidats occasionnels, un fichier composé de plus de 16 000 candidatures. Conjointement avec l'Office des ressources humaines, ce service a participé au développement d'un système informatisé qui permettra aux ministères et organismes de gérer de façon autonome leur concours de promotion et de recrutement.

#### *Effectifs autorisés*

Les effectifs autorisés pour le ministère du Revenu, au 31 mars 1987, étaient de 4 365 postes permanents à temps plein auxquels il faut ajouter 758 années-personnes pour des employés occasionnels.

Les 4 365 postes autorisés comprenaient 162 cadres, 903 professionnels, 265 agents de maîtrise, 1 120 techniciens et 1 915 employés de bureau.

### *Administration des conditions de travail*

La Direction de l'administration des conditions de travail comprend le Service des relations du travail, le Service de la paie et des systèmes intégrés et le Service du bien-être.

Le Service des relations du travail a coordonné l'application des conventions collectives, des lois et règlements touchant les relations du travail et fourni des services conseils. Il a administré les programmes d'indemnisation des départs volontaires, d'information sur la retraite et d'aide aux employés aux prises avec des problèmes d'ordre personnel. Le Service des relations du travail a aussi participé au processus de renouvellement des conventions collectives en transmettant au Conseil du trésor les modifications nécessaires à une meilleure gestion des effectifs et en rencontrant tous les gestionnaires pour leur expliquer les changements apportés aux nouvelles conventions collectives des fonctionnaires et des professionnels. Il a aussi achevé l'élaboration et la mise à jour des programmes de prévention, de santé et de sécurité au travail pour tous les établissements comptant plus de 21 employés.

Le Service de la paie et des systèmes intégrés a continué de coordonner toutes les activités reliées à la paie et à l'administration des avantages sociaux. Il a dû procéder au paiement des montants de rétroactivité à tous les employés fonctionnaires, ouvriers et professionnels, par suite de la signature des nouvelles conventions collectives de travail.

Le Service du bien-être, tout en continuant d'apporter un appui logistique aux clubs sociaux, a conçu et administré divers programmes ou activités visant à améliorer le mieux-être et la qualité de vie des employés.

### *Développement des ressources humaines*

La Direction du développement des ressources humaines a préparé et administré des programmes de formation et de perfectionnement, principalement dans les domaines de la gestion, des communications, de la fiscalité, des méthodes de travail, de l'informatique et de la bureautique. Au total, le Ministère a consacré 24 098 jours-personnes à la formation de son personnel. Ce chiffre représente un per capita de 5,5 jours-personnes par employé régulier du Ministère, ce qui est nettement supérieur à la moyenne observée dans l'ensemble de la fonction publique au Québec.

Cette direction a aussi administré les programmes de bourses d'études, de congés pour études, d'égalité en emploi et de progression de carrière. En 1986-87, un montant de 53 517 $ a été accordé à 451 employés désireux de suivre des cours en dehors des heures de travail. Le personnel féminin s'est vu octroyer 1 451 jours-personnes pour des études collégiales et universitaires, dans le cadre du programme d'égalité en emploi, et 1 029 jours-personnes dans celui du programme de progression de carrière pour agents de secrétariat.

En collaboration avec différents intervenants du Ministère, la Direction du développement des ressources humaines a aussi travaillé à l'élaboration d'une nouvelle politique ministérielle de développement des ressources humaines. Celle-ci sera soumise à l'approbation des autorités ministérielles au début de la nouvelle année financière. Enfin, plusieurs employés de cette direction ont agi à titre de conseillers ou d'animateurs lors de réunions de travail d'autres directions générales.

### *Ressources matérielles*

Cette direction regroupe trois secteurs d'activités: l'aménagement, l'approvisionnement et les services auxiliaires.

En 1986-1987, le secteur de l'aménagement a effectué environ 2 142 aménagements. Il y eut entre autres, la relocalisation du bureau de Rouyn, le réaménagement de tous les postes de la Direction générale de la vérification du bureau de Montréal, l'arrangement des espaces pour le projet « Impact TP-1 » à Québec et à Montréal, l'ouverture d'un bureau d'accueil au Centre Champlain, à Québec, le réaménagement de la Direction générale des systèmes d'information, à Sainte-Foy, du secteur microfilm et de celui de la Direction analyse et règlement de dossiers de la Direction générale des opérations à Québec. Il a, de plus, effectué tous les réaménagements mineurs générés par le recrutement, les départs, les projets spéciaux ou les changements de procédures.

Le secteur de l'approvisionnement a traité 2 401 réquisitions relatives à l'acquisition de biens qui ont généré 3 717 transactions administratives. Il a aussi administré 58 contrats d'entretien et procédé au renouvellement de 932 abonnements à divers périodiques. Ce secteur a traité 642 factures de location de photocopieurs, 118 factures concernant la réparation d'appareils ainsi que 345 factures pour des locations mensuelles.

Les services auxiliaires ont réglé 624 plaintes relatives à l'exploitation des immeubles et 1 120 concernant de l'ameublement ou de l'équipement défectueux. Il a donné suite à 1 298 demandes d'éclairage et d'accès aux bureaux en dehors des heures de travail et à 2 210 demandes de réservations de salles de conférence. Le maintien d'un réseau téléphonique adéquat a nécessité un grand

nombre d'interventions comprenant des déplacements, des ajouts, des retraits et des modifications d'appareils. Par l'entremise de ses centres et des photocopieurs d'appoint à Sainte-Foy et à Montréal, ce secteur a pourvu les diverses unités administratives d'environ 25 000 000 de photocopies. De plus, pour répondre aux besoins, il a eu recours aussi aux services de reprographie du ministère des Communications. Finalement, ce secteur a assuré un service de messagerie externe régulier ainsi qu'un service quotidien entre Montréal et Sainte-Foy.

## Direction générale de la planification et de la budgétisation

Cette direction générale, créée en 1983, se compose de quatre directions dont les mandats sont principalement de fournir au Ministère les données et les outils nécessaires à la prise de décisions par la direction supérieure.

### *Études et recherches statistiques*

Au cours de l'exercice 1986-1987, la Direction des études, recherches et statistiques a créé et analysé des banques de données afin d'acquérir une connaissance de l'environnement et des clientèles du Ministère. Elle a préparé des prévisions visant à préciser les possibilités de revenus et de déboursés pour chacune des lois dont l'administration est confiée au Ministère. Elle a produit diverses études visant à conseiller le Gouvernement en matière de politiques fiscales et socio-fiscales. Elle a aussi joué un rôle de diffuseur de statistiques en réponse aux besoins des autres ministères et organismes publics ou privés.

### *Planification*

L'analyse et l'évaluation de l'environnement du Ministère est une activité continue de la Direction de la planification. Cette direction a élaboré le processus du cycle budgétaire pour l'exercice 1986-1987. Elle a coordonné les activités reliées à l'établissement des orientations stratégiques du Ministère et, à cette fin, elle a analysé les suggestions faites par les directions générales dans le cadre de la revue des activités et produit le document des recommandations pour réaliser les orientations retenues par le Ministère.

La Direction de la planification a réalisé plusieurs mandats spécifiques nécessitant une coordination ministérielle. Elle a aussi participé activement à la refonte des systèmes du Ministère dans le domaine des systèmes d'information de gestion, en plus de fournir des conseils et l'appui nécessaires, au plan administratif, à la gestion de la refonte.

De plus, cette direction a fourni des conseils en gestion du changement, notamment pour financer la réalisation de ces changements. Enfin, elle a effectué le suivi des décisions prises en ce qui avait trait à la gestion des effectifs du Ministère.

### *Programmation*

La Direction de la programmation a veillé au suivi des décisions prises dans le cadre de l'exercice annuel de la revue des programmes. Elle a participé à la mise en oeuvre et au suivi des plans de récupération de droits et des projets spéciaux. Elle a aussi collaboré à l'élaboration d'un calendrier des activités majeures du Ministère, tout en assumant la responsabilité de la préparation et du suivi des programmes internes de la Direction générale de la planification et de la budgétisation.

### *Budget et contrôle des revenus*

La Direction du budget et du contrôle des revenus s'est acquittée d'une double responsabilité. La première a consisté à coordonner l'élaboration du budget du Ministère ainsi que la préparation des dossiers nécessaires à la défense annuelle des crédits du Ministère à l'Assemblée nationale et à effectuer le suivi des dépenses durant l'exercice en cours. La deuxième avait trait à la préparation des états financiers périodiques du Ministère et à la coordination de l'établissement de la provision pour créances irrécouvrables.

## Le Bureau de la refonte

L'exercice 1986-1987 aura servi à asseoir les fondations du projet de refonte des principaux systèmes administratifs du Ministère. En effet, cette période a permis de préciser les composantes systémiques et technologiques de la refonte et de définir les fonctions de base communes à l'ensemble des processus opérationnels. Elle a également donné lieu à la mise en place de la structure nécessaire à la gestion et à l'exécution du projet ainsi qu'à la mobilisation des gestionnaires en vue d'assurer le succès du projet.

Les gestes posés durant l'exercice se sont traduits par les réalisations suivantes: la définition d'un plan comptable unifié des revenus et des dépenses du Ministère, de la nouvelle structure des systèmes, du mode de gestion des paramètres et des contrôles, en ce qui avait trait notamment à la confidentialité, à la sécurité et à l'exécution. De plus, les choix ont été faits relativement à la technologie. Ainsi, le Ministère conservera les logiciels stratégiques qu'il possède déjà et maintiendra un seul centre informatique pour le traitement de masse.

Au plan de la gestion, le Ministère s'est doté d'une structure de démarrage qui a mené à la création d'une unité de coordination appelée « Bureau de la refonte », dirigée par un sous-ministre adjoint, ainsi que d'un comité directeur de la refonte composé des sous-ministres adjoints et des directeurs généraux. Ont également été mis sur pied 10 comités utilisateurs regroupant environ une centaine de représentants des diverses directions générales. La responsabilité de ces comités consistait à définir les orientations et les besoins du Ministère dans chaque domaine de gestion de la refonte.

D'autres activités méritent aussi d'être signalées, à savoir les réunions avec les quelque 400 gestionnaires du Ministère, la participation des associations syndicales (SFPQ et SPGQ), l'élaboration de neuf appels d'offres et l'octroi de contrats à sept firmes différentes pour la réalisation de divers mandats ainsi que la préparation d'une première programmation budgétaire. Parmi les projets d'importance réalisés, notons la mise au point de nouveaux mécanismes afin de faciliter le traitement des Relevés 3 (revenus de placements et de fiducie) et les ententes conclues avec les principales institutions financières concernant l'échange de renseignements à ce sujet. Soulignons enfin l'adoption d'un plan de communications à l'intention des employés, le numéro spécial du journal interne L'entrevous consacré exclusivement à la refonte et une rencontre avec un groupe d'étudiants de l'Université de Sherbrooke. En termes d'investissement, le Ministère aura consacré environ 7 000 000 $ à la refonte, au cours de l'exercice.

L'exercice 1986-1987 aura donc principalement été consacré à la définition des orientations et à la conception préliminaire des fonctions majeures. Il s'agissait du « Palier I de la refonte ».

### *Élément 5 — Services au public*

Les fonctions comprises dans cet élément sont celles de la Direction générale des services au public et à l'entreprise.

## Direction générale des services au public et à l'entreprise

Cette direction générale a principalement pour tâche de renseigner les particuliers, les entreprises et le public en général sur les droits que leur confèrent les lois fiscales du Québec de même que sur les obligations qu'elles leur imposent.

Cette direction générale se compose d'une Direction de la planification, de la coordination et des méthodes, de neuf Directions des services aux clientèles, réparties dans les diverses régions administratives du Québec, d'une Direction des communications et d'une Direction du formulaire.

### *Services aux clientèles*

Durant l'exercice terminé le 31 mars 1987, les Directions des services aux clientèles ont répondu à plus de 2 720 000 demandes de renseignements formulées par téléphone, par courrier ou en personne, en outre d'effectuer le suivi de quelque 297 000 lettres adressées au Ministère sans identification précise du destinataire. Il est à souligner que les demandes verbales de renseignements ont reçu une réponse sur-le-champ dans plus de 90 % des cas, grâce à la polyvalence et à la productivité accrues des effectifs.

En février 1987, les Services aux clientèles ont ouvert un bureau d'accueil permanent au Centre Champlain, dans la basse-ville de Québec, ce qui a porté à 12 le nombre de bureaux du Ministère, soit 11 au Québec et l'autre en Ontario. Les bureaux permanents et provisoires de la Direction générale des services au public et à l'entreprise font l'objet d'un tableau de statistiques, à la Partie III de ce rapport, indiquant le nombre de visiteurs et d'appels téléphoniques reçus en 1986-1987.

Trois autres réalisations des Services aux clientèles méritent d'être signalées. La première a été la mise en oeuvre d'un mécanisme de cueillette et de suivi de la rétroinformation qui produit, à l'intention des autorités du Ministère, des rapports hebdomadaires faisant état des préoccupations, des attitudes et des attentes des diverses clientèles du Ministère. Le deuxième fut la régionalisation des activités reliées aux services aux mandataires, afin de rendre ces services plus accessibles, plus efficaces et moins coûteux. La troisième avait trait à un projet pilote élaboré à Montréal en vue d'améliorer l'ensemble des services offerts aux mandataires. Ce projet se concrétisera en 1987-1988.

### *Communications*

Au cours de l'exercice 1986-1987, la Direction des communications a conçu et mis en oeuvre des programmes d'information, de publicité et de relations publiques ayant pour but de faire mieux connaître aux clientèles que dessert le Ministère ses lois, règlements et procédures de même que les services qu'il met à leur disposition.

En plus d'organiser une conférence de presse ministérielle, cette direction a rédigé et diffusé plusieurs communiqués de presse et des publications de diverses natures traitant des activités du Ministère. Elle a aussi rédigé ou mis à jour et publié, en français et en anglais, une demi-douzaine de bro-

chures et de dépliants ayant pour but de renseigner des clientèles particulières sur des sujets d'intérêt pour elles.

La Direction des communications a aussi coordonné la participation du Ministère à 13 salons et expositions tenus à Québec, Montréal, Rimouski, Beauport, Trois-Rivières, Hull et Granby.

Cette direction a également supervisé la production d'une vidéocassette relatant les diverses étapes de la production et du traitement des formulaires de déclaration de revenus des particuliers. Cette vidéocassette, réalisée en une version de 30 minutes et en une autre de plus courte durée, a été l'objet de commentaires favorables aussi bien de la part de publics internes qu'externes.

Soulignons enfin que c'est la Direction des communications qui a été l'instigatrice des manifestations qui ont marqué, en 1986, le vingt-cinquième anniversaire de la création du ministère du Revenu du Québec. En plus de produire et diffuser, au sein du Ministère, une illustration thématique rappelant au personnel cet événement historique, la Direction des communications a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de réunions, tenues à Sainte-Foy, à Montréal et en régions, où retraités et préretraités du Ministère se sont joints au personnel actuel pour célébrer en famille et se rappeler les bons moments vécus au Revenu depuis un quart de siècle. À ces occasions, des plaques-souvenirs ont été remises à d'ex-ministres et sous-ministres de même qu'aux deux employés comptant le plus grand nombre d'années de service au Ministère.

### *Formulaire*

La Direction du formulaire, qui a été élevée du rang de service à celui de direction durant l'exercice 1986-1987, est responsable de la production et de l'amélioration de l'ensemble des formulaires et autres documents dont le Ministère a besoin pour administrer les lois fiscales. Elle veille à la qualité des formulaires imprimés, à la gestion rationnelle des inventaires et à la diffusion auprès des clientèles internes et externes.

Plus précisément, la Direction du formulaire procède à l'analyse des besoins, à la conception et au développement graphique des formulaires; elle obtient ensuite les approbations requises et franchit les étapes de la réalisation, de l'approvisionnement, de l'entreposage et de la diffusion.

Durant l'exercice 1986-1987, la Direction du formulaire a révisé et corrigé 650 types de documents et supervisé la réimpression de 1 550 formulaires utilisés par le Ministère. Grâce à une rationalisation plus poussée, à une plus grande mécanisation et à un contrôle plus serré des inventaires, cette direction a réussi à maintenir à 2,4 % l'augmentation de ses coûts durant les sept dernières années. Celà, malgré les besoins sans cesse grandissants de l'ensemble des directions générales.

La Direction du formulaire assume également la gestion des stocks de formulaires, de l'approvisionnement et de l'administration des entrepôts du Ministère à Sainte-Foy et à Montréal.

## 2.2 Programme 02: Supplément au revenu de travail

Ce programme est rattaché au secteur des régimes de compensation du revenu. Son administration est confiée à la Direction générale des opérations.

Institué en 1979, le Supplément au revenu de travail vise à fournir une aide financière aux familles et aux personnes seules qui ont un certain revenu de travail mais dont le revenu total est inférieur à un montant déterminé à chaque année par le Gouvernement. Un des principaux objectifs de cette mesure est d'inciter les bénéficiaires à demeurer sur le marché du travail. Au cours de l'exercice 1986-1987 des prestations représentant une valeur globale de 26 944 200 $ ont été versées à 26 166 bénéficiaires. Ces prestations ont été versées les 15 août, 15 septembre, 15 décembre 1986 et 15 mars 1987.

## 2.3 Programme 03: Remboursement à certains travailleurs autonomes d'une partie de leur contribution au Régime de rentes du Québec

Ce programme, administré par la Direction générale des opérations, se rattache au secteur des régimes de protection du revenu.

Les travailleurs autonomes qui ont des gains admissibles au Régime de rentes du Québec peuvent avoir droit au remboursement d'une partie de leur contribution. S'ils ont droit à l'exemption de personne mariée, à l'exemption de soutien de famille ou à celle de membre d'un ordre religieux, ce remboursement peut atteindre 50 % des contributions payées si leur revenu net est inférieur à 6 400 $.

Les personnes qui n'ont pas droit à ces exemptions peuvent toutefois obtenir un remboursement allant jusqu'à 50 % si leur revenu net est inférieur à 3 700 $. Au cours de l'exercice 1986-1987, un montant global de 250 600 $ a été remboursé en vertu de ce programme.

## 2.4 Programme 04: Contrôle des jeux de hasard et des courses

La Régie des loteries et courses du Québec administre ce programme en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement. Elle soumet à l'Assemblée nationale son propre rapport annuel.

# Partie III

## 3. Tableaux de statistiques administratives

### 3.1 Budget du ministère du Revenu réparti par programme, exercice 1986-1987

| Programme | Montant (000 $)[1] 1986-1987 |
|---|---|
| Programme 01 — Administration fiscale | 236 724,1 |
| Programme 02 — Supplément au revenu de travail | 27 300,0 |
| Programme 03 — Remboursement à certains travailleurs d'une partie de leur contribution au Régime de rentes du Québec | 200,0 |
| Programme 04 — Contrôle des jeux de hasard et des courses | 3 706,2 |
| **Total** | **267 930,3** |
| Moins: crédits permanents | 68 438,0 |
| **Crédits votés** | **199 492,3** |

1 Crédits dont disposait le Ministère au 31 mars 1987.

### 3.2 Sommaire des dépenses de fonctionnement par catégorie, exercice 1986-1987

| Catégorie | Montant (000 $)[1] 1986-1987 |
|---|---|
| — Traitements: employés permanents | 117 923,5 |
| — Traitements: employés occasionnels | 17 458,5 |
| — Transport et communications | 11 424,2 |
| — Services professionnels et administratifs | 13 400,2 |
| — Entretien et réparations | 2 706,2 |
| — Loyers | 25 934,2 |
| — Fournitures et approvisionnement | 6 840,5 |
| — Matériel et équipement | 658,2 |
| — Autres dépenses | 33 823,5 |
| — Transferts | 27 196,8 |
| — Dépenses de capital | 2 115,9 |
| **Total** | **259 481,7** |

1 Ces données, même si elles sont considérées comme définitives, peuvent faire l'objet d'ajustements jusqu'à la publication des comptes publics.

### 3.3 Clientèles desservies par le ministère du Revenu, exercice 1986-1987

| Clientèles | Nombre 1986-1987 |
|---|---|
| Particuliers[1] | 4 020 405 |
| Corporations[2] | 199 618 |
| Employeurs[3] | 203 248 |
| Bénéficiaires: | |
| Supplément au revenu de travail[3] | 29 541 |
| Remboursement d'impôts fonciers[4] | 467 054 |
| Allocation pour enfants de moins de six ans[4] | 372 267 |
| Logirente[5] | 44 959 |
| Mandataires:[6] | |
| Vente en détail | 226 306 |
| Carburants | 7 303 |
| Tabac | 762 |
| Télécommunications | 294 |
| Repas et hôtellerie | 23 548 |

1 Déclarations originales traitées, sans égard à l'année d'imposition.

2 Au 31 mars 1987.

3 Selon les listes de l'informatique du Ministère, au 31 mars 1987.

4 Selon l'émission des avis de cotisation.

5 Estimation des données jusqu'à la fin du programme.

6 Au 31 décembre 1986.

## 3.4 Revenus fiscaux, revenus divers et contributions, exercices 1985-1986 et 1986-1987

| | Montant (000 000 $)[1] | |
|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1986-1987 |
| **Revenus fiscaux** | | |
| **Impôts sur les revenus et sur les biens** | | |
| Particuliers | 7 966,3 | 8 427,7 |
| Corporations[2] | 1 082,0 | 1 217,0 |
| Successions | 30,5 | 9,2 |
| **Total** | **9 078,8** | **9 653,9** |
| **Taxes à la consommation** | | |
| Vente en détail | 3 175,6 | 3 624,3 |
| Carburants | 1 084,1 | 1 144,7 |
| Tabac[3] | 534,8 | 569,3 |
| Repas et hôtellerie | 327,7 | 361,3 |
| Télécommunications | 118,7 | 129,6 |
| Publicité électronique | 8,3 | 9,3 |
| **Total** | **5 249,2** | **5 838,5** |
| **Autres sources** | | |
| Boissons alcooliques | 61,9 | 66,6 |
| Opérations forestières | 6,4 | 7,6 |
| Pari mutuel | 26,4 | 27,0 |
| Frais de licences, autres droits et autres frais de permis | 12,6 | 29,7 |
| **Total** | **107,3** | **130,9** |
| **Revenus divers** | | |
| Intérêts | 137,4 | 161,0 |
| Amendes, sommes recouvrées ou provenant de biens saisis | 19,2 | 25,6 |
| **Total** | **181,3** | **213,4** |
| **Total des revenus** | **14 616,6** | **15 836,7** |
| **Contributions** | | |
| Fonds de l'assurance-maladie | 1 604,6 | 1 788,0 |
| Régime de rentes | 1 417,7 | 1 590,6 |
| **Total** | **3 022,3** | **3 378,6** |
| **Total global** | **17 638,9** | **19 215,3** |

1 Ces montants, même s'ils sont considérés comme définitifs, peuvent faire l'objet d'ajustements jusqu'à la publication des comptes publics.

2 Comprend l'impôt sur les profits, la taxe sur le capital, la taxe sur les places d'affaires, l'éducation et les valeurs mobilières.

3 Après déduction des versements au Fonds spécial olympique.

## 3.5 Remboursements d'impôts, de taxes, de droits et de frais de permis, exercices 1985-1986 et 1986-1987

| | Montant (000 $) | |
|---|---|---|
| **Provenance** | **1985-1986** | **1986-1987** |
| **Impôts sur les revenus et sur les biens** | | |
| Particuliers | 1 147 121 | 1 297 952 |
| Corporations | 152 056 | 145 719 |
| Successions | 4 534 | 2 016 |
| **Total** | **1 303 711** | **1 445 687** |
| **Taxes à la consommation** | | |
| Vente en détail | 29 169 | 29 171 |
| Carburants | 32 360 | 33 312 |
| Tabac | 3 091 | 4 731 |
| Repas et hôtellerie | 354 | 279 |
| Autres | 138 | 125 |
| **Total** | **65 112** | **67 618** |
| **Autres sources** | | |
| Opérations forestières | 245 | 1 693 |
| Autres droits et frais de permis | 491 | 723 |
| **Total** | **736** | **2 416** |
| **Total global** | **1 369 559** | **1 515 721** |

## 3.6 Encaissements à la fin des exercices financiers 1985-1986 et 1986-1987

| Provenance | Nombre | Montant (000 000 $) | Nombre | Montant (000 000 $) |
|---|---|---|---|---|
| | 1985-1986 | | 1986-1987 | |
| Impôt des particuliers | 1 951 227 | 1 503.0 | 2 097 186 | 1 673.8 |
| Retenues à la source | 2 123 581 | 10 577.5 | 2 272 469 | 11 650.4 |
| Impôt des corporations | 511 114 | 1 388.6 | 546 025 | 1 721.2 |
| Taxe de vente | 996 233 | 3 146.9 | 1 055 158 | 3 654.5 |
| Carburants | 19 421 | 1 110.5 | 20 664 | 1 156.3 |
| Repas et hôtellerie | 219 373 | 327.7 | 225 579 | 361.8 |
| Tabac | 2 808 | 637.7 | 2 357 | 690.1 |
| Télécommunications | 2 806 | 117.5 | 2 984 | 129.5 |
| Publicité électronique | 1 273 | 8.1 | 1 344 | 8.7 |
| Successions et dons | 3 740 | 38.2 | 1 334 | 12.8 |
| Pari mutuel | 767 | 26.4 | 772 | 26.9 |
| Autres | 19 953 | 60.5 | 6 209 | 65.1 |
| **Total** | **5 852 296** | **18 942.6** | **6 232 081** | **21 151.1** |

## 3.7 Avis de cotisation émis en 1985-1986 pour l'année d'imposition 1984 et en 1986-1987 pour l'année d'imposition 1985

| | Nombre | |
|---|---|---|
| | 1985-1986 | 1986-1987 |
| **Impôt sur le revenu des particuliers** | | |
| **Avis originaux**[1] | | |
| Remboursement | 2 888 186 | 2 785 837[1] |
| Solde impayé | 465 052 | 540 530[1] |
| Néant | 607 599 | 694 038[1] |
| **Total** | **3 960 837** | **4 020 405**[3] |
| **Nouveaux avis** | | |
| Remboursement | 79 377 | 72 949[1] |
| Solde impayé | 78 886 | 81 814[1] |
| Néant | 6 445 | 6 899[1] |
| **Total** | **164 708** | **161 662** |
| **Total des avis** | **4 125 545** | **4 182 067**[3] |
| **Impôt sur le revenu des corporations**[2] | | |
| **Total** | **180 419** | **185 264**[4] |
| **Total global** | **4 305 964** | **4 367 331** |

1 Déclarations originales traitées, sans égard à l'année d'imposition.

2 Déclarations originales et modifiées.

3 Du 1er janvier au 31 décembre 1986.

4 Du 1er avril 1986 au 31 mars 1987.

## 3.8 Comptes à recevoir nets, à l'exclusion des comptes de faillis, au 31 mars 1986 et au 31 mars 1987

| Provenance | Montant (000 $) | |
|---|---|---|
| | Au 31 mars 1986 | Au 31 mars 1987 |
| Employeurs[1] | 122 318 | 104 461 |
| Particuliers[1] | 328 041 | 338 034 |
| Corporations[1] | 99 516 | 90 401 |
| Successions[2] | 6 767 | 9 044 |
| Mandataires (taxes à la consommation)[1] | 144 390 | 145 260 |
| Autres[1] | 4 779 | 6 544 |
| **Total** | **705 811** | **693 744** |

1 Ne tient pas compte des ajustements de fin d'exercice.

2 Montant brut.

3 Dons, licences, Régie des loteries et courses, transferts de terrains, valeurs mobilières, etc.

Note: Aux fins de la préparation des comptes publics du Gouvernement, les montants d'impôts retenus à la source et de taxes perçues en mars et remis en avril par les employeurs et les mandataires sont considérés comme des comptes à recevoir de l'exercice précédent.

### 3.9 Nombre de visiteurs et d'appels téléphoniques reçus dans les bureaux de la Direction générale des services au public et à l'entreprise, exercice 1986-1987

| | Nombre de visiteurs | Nombre d'appels | Total |
|---|---|---|---|
| Bureaux permanents | | | |
| Sainte-Foy | 36 013 | 454 480 | 490 493 |
| Montréal | 218 813 | 1 221 930 | 1 440 743 |
| Hull | 17 365 | 114 884 | 132 249 |
| Jonquière | 9 121 | 103 168 | 112 289 |
| Rimouski | 8 907 | 87 400 | 96 307 |
| Rouyn | 8 473 | 62 470 | 70 943 |
| Sherbrooke | 17 153 | 153 763 | 170 916 |
| Trois-Rivières | 12 218 | 102 468 | 114 686 |
| Sept-Îles | 5 344 | 26 954 | 32 298 |
| Sorel | 7 078 | 20 886 | 27 964 |
| Toronto | 303 | 11 837 | 12 140 |
| Québec[1] | 6 290 | N/A | 6 290 |
| Bureaux provisoires[2] | 6 363 | N/A[3] | 6 363 |
| **Total global** | **353 441** | **2 360 240** | **2 713 681** |

1 Le bureau de Québec a été ouvert en février 1987.

2 Durant la période de pointe de l'impôt, soit en février, mars et avril, des bureaux provisoires de renseignements ont été aménagés dans les localités suivantes: Alma, Asbestos, Baie-Comeau, Chicoutimi, Drummondville, Gaspé, Granby, Îles-de-la-Madeleine, Joliette, La Tuque, Laval, Longueuil, Matane, Rivière-du-Loup, Roberval, Saint-Georges, Shawinigan, Saint-Hyacinthe, Saint-Jérôme, Saint-Jean, Sainte-Thérèse, Thetford, Val-d'Or, Valleyfield et Victoriaville.

3 Les appels ont été acheminés aux bureaux permanents.

### 3.11 Frais engagés pour le ministère du Revenu par d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, exercices 1985-1986 et 1986-1987

| | Montant $ | |
|---|---|---|
| **Ministère ou organisme** | **1985-1986** | **1986-1987** |
| Ministère des Finances | | |
| Service de la comptabilité | 561 000 | 570 000 |
| Ministère de la Justice | | |
| Contentieux | 1 403 300 | 1 281 000 |
| Ministère des Communications | | |
| Téléphonie | 4 817 000 | 4 878 000 |
| Reprographie | — | — |
| Publicité | — | — |
| Office des ressources humaines (à titre d'employeur) | | |
| Régime de rentes du Québec | 1 749 905 | 1 856 908 |
| Fonds de l'assurance-maladie | 3 906 916 | 4 194 612 |
| Assurance-chômage | 3 172 777 | 3 244 471 |
| Assurances | 223 282 | 240 816 |
| Fonds d'accident (CSST) | 327 983 | 274 782 |
| Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) | 5 513 964 | 5 571 000 |
| **Total** | **21 676 127** | **22 111 589** |

### 3.10 Indicateurs d'efficience, exercices financiers de 1981-1982 à 1986-1987

| Indicateur | 1981-82 | 1982-83 | 1983-84 | 1984-85 | 1985-86 | 1986-87 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Coût par 100 $ perçus[1] | 1,32 $ | 1,32 $ | 1,40 $ | 1,34 $ | 1,24 $ | 1,18 $ |
| Coût global[2] par 100 $ perçus[1] | 1,69 $ | 1,67 $ | 1,71 $ | 1,64 $ | 1,36 $ | 1,29 $ |
| Nombre d'employés par 100 000 000 $ perçus[1] | 39 | 40 | 41 | 40 | 37 | 34 |

1 Les coûts de perception ne tiennent pas compte des pertes pour mauvaises créances.

2 Le coût « global » inclut les frais engagés pour le ministère du Revenu par d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Ces frais font l'objet du tableau 3.11.

3 En dollars constants, 1981 = 100.

Photocomposition
Compélec inc.

Achevé d'imprimer
sur les presses de
l'imprimerie Laurentide inc.
en décembre 1987